

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « Y-A-T'IL UNE BONNE COMMUNICATION ENTRE LES EMPLOYES DE LA VOIRIE ET LEUR HIERARCHIE ET/OU L'INVERSE ? » (N° 1213) (PLR)**

Séance du 17 novembre 2022

Point n° 5

**Existe-t-il un vrai dialogue et une politique interne moderne de motivation de nos voyers communaux pour qu'ils puissent signaler les problèmes rencontrés ?**

Oui, l'équipe de la voirie travaille en petit groupe sur l'ensemble du territoire communal et chaque employé a été sensibilisé afin d'informer son supérieur lors de divers problèmes constatés.

**Leurs remarques sont-elles rapportées systématiquement à la hiérarchie ?**

Oui, une séance hebdomadaire a lieu entre le responsable de voirie et le chef du secteur intendance. Lors de cette réunion, le chef de la voirie fait part des remarques et observations faites par les voyers communaux.

**Les services administratifs sont-ils réceptifs à ces remarques ?**

Oui, à la suite de chaque séance, des missions extraordinaires en lien avec les problèmes rencontrés sont planifiés en plus des travaux habituels. Ces travaux sont agendés puis réalisés en fonction de leur priorité et du budget communal.

**L'équipe de la voirie dispose-t-elle d'une marge de manœuvre et d'un petit budget pour réaliser de l'entretien courant et ainsi éviter d'alimenter les démarches administratives ?**

Oui, les situations urgentes et/ou dangereuses sont traitées directement par la voirie avec information aux services administratifs. Les travaux courants avec implications financières faibles sont réalisés par la voirie sans en référer aux services administratifs. Les travaux plus coûteux doivent être validés par la hiérarchie en respectant les compétences financières prévues par la commune.

Le 31 octobre 2022

Le Conseil municipal